

PROLONGATION - JUSQU'AU 08 DÉCEMBRE 2023

-10% sur les fenêtres

RÈGLEMENT promotion **« LES OFFRES PARTIES POUR DURER »**

Art 1. La société _____ immatriculée au RCS de _____ sous le n° _____ est une entreprise indépendante concessionnaire du réseau Art & Fenêtres. Du 2 décembre 2023 au 8 décembre 2023, elle propose à ses clients une remise exceptionnelle de 10% sur la fourniture des fenêtres de la gamme Art & Fenêtres. Cette remise s'applique uniquement sur la fourniture des produits et non sur la pose.

Art 2. Seules les commandes signées et validées, reçues entre le 2 décembre 2023 et le 8 décembre 2023 sont concernées par cette offre.

Art 3. L'offre promotionnelle « -10% sur les fenêtres » n'est cumulable avec aucune autre offre promotionnelle concernant ces produits.

Art 4. La réduction de 10% est appliquée par rapport au prix de référence pratiqué sur les mêmes produits par le magasin Art et Fenêtres dans le mois précédent le début de l'opération « -10% sur les fenêtres ».

Art 5. L'offre promotionnelle « -10% sur les fenêtres » est applicable exclusivement aux produits commandés dans le cadre d'un chantier en rénovation (chantiers de construction neuve exclus) et en aucun cas à la prestation de pose.

Art 6. L'offre Garantie à vie est un Contrat de garantie payant réservé au particulier propriétaire, intervenant après expiration des garanties décennales du fabricant et du poseur. Offre soumise à conditions, susceptible de modifications sans préavis.

Voir conditions en magasin.

Liste des magasins participants sur www.artetfenetres.com